

Conclusions des  
consultations  
citoyennes

Septembre 2014



## *Quelles serres pour le bio ?*



## « Echangeons sur notre agriculture »

... est un projet de **Nature & Progrès** qui vise à recueillir l'avis des citoyens sur l'évolution de l'agriculture wallonne par le biais de rencontres et d'échanges d'idées. En effet, il est primordial que le citoyen, en tant que consommateur des produits de l'agriculture et habitant des espaces ruraux puisse donner un avis sur les principales questions agricoles, et devenir "consomm'acteur".



### **Le consommateur impliqué dans la politique agricole wallonne ?**

Oui ! Le Code wallon de l'Agriculture prévoit une place des consommateurs dans l'évaluation des politiques agricoles wallonnes. Ils seront effectivement représentés à deux niveaux : le Collège des producteurs et le Conseil supérieur wallon de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de l'alimentation.

### **Le Collège des producteurs**

Cette nouvelle structure a pour objectif premier d'impliquer directement les producteurs wallons dans la définition et dans l'évaluation de la politique agricole wallonne. Les producteurs représentant chaque filière pourront y faire part des besoins de leur secteur et seront consultés pour toute question concernant l'agriculture. Des représentants des consommateurs seront présents à cette assemblée afin de donner un avis sur les questions posées et de faire part des préoccupations des citoyens.

### **Le rôle de Nature & Progrès**

*Nature & Progrès* s'engage à organiser une concertation des citoyens consommateurs autour des problématiques agricoles wallonnes. Sylvie La Spina organise pour vous et avec vous des réunions d'échanges, en présence de personnes ressources. Ces rencontres ont pour but de vous informer des actualités du secteur et de brasser les idées concernant les différentes thématiques. Chacun peut y donner son avis sur les questions posées, et ces avis sont relayés ensuite vers les organismes décideurs. *Nature & Progrès* représente les citoyens-consommateurs au Collège des Producteurs.

# ***Table des matières***

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
Contexte de la consultation	4
Mode opératoire de la consultation	4
<b>1. Chauffage et éclairage des serres</b>	<b>6</b>
Enjeux et nécessités	6
Ces techniques sont-elles en accord avec les principes du bio ?	7
Quelle position adopter ?	10
Position des citoyens consommateurs	12
<b>2. Enrichissement des serres en CO2</b>	<b>18</b>
Enjeux et nécessités	18
Pour ou contre ? Arguments	19
Position des citoyens consommateurs	20
<b>3. Utilisation de tourbe en bio ?</b>	<b>22</b>
Enjeux et nécessités	22
Position des citoyens consommateurs	24
<b>Conclusions</b>	<b>26</b>
Remerciements	30

# ***Introduction***

## **Contexte de la consultation**

Une consultation sur les conditions de culture sous serres biologiques a été initiée au niveau européen, en vue de clarifier les règles du cahier des charges bio. Différentes pratiques ayant lieu en Europe, les autorités ont jugé nécessaire d'arriver à une homogénéisation des règles. A travers le groupe de travail législation bio, différents organismes du secteur sont amenés à donner un avis sur la question : les organismes de certification, Bio-wallonie, la FWA, l'Unab, la SCAR et Nature & Progrès. Les producteurs bio ont également été interrogés par la SOCoPro asbl. Dans le cadre de son mandat au sein du Collège des producteurs et du projet « Echangeons sur notre agriculture », Nature & Progrès consulte les citoyens consommateurs afin qu'ils donnent leur avis sur la question.

## **Mode opératoire de la consultation**

La consultation a concerné un échantillon limité de questions, choisies en fonction de leur compréhensibilité pour les citoyens consommateurs. Les questions purement techniques ont été écartées. Les quatre questions retenues sont celles concernant le chauffage des serres, l'éclairage des serres, l'enrichissement en CO2 et l'utilisation de tourbe.

La consultation a eu lieu en différentes phases : une phase informative, une phase de réflexion et une phase de collecte des données.

Etant donné la méconnaissance générale de l'agriculture par les citoyens consommateurs, une information vulgarisée et neutre a été mise à leur disposition via la plateforme « Echangeons sur notre agriculture » en juillet 2014. Un rappel des enjeux de la consultation était nécessaire.

En août 2014, des visites de maraîchers ont également été organisées afin que les personnes interrogées se rendent compte des réalités « terrain » de la production en maraichage. Quatre entreprises ont été contactées : Tou-bio (2-3 ha de serres, 30 ha de maraichage bio), les tomates de Pecq (7 ha de tomates sous serres produites quasiment toute l'année en conventionnel), la ferme de la Vallée (30 ha de maraichage dont 10 en bio, 1,6 ha de serres multichapelles) et la ferme des « Coins de champ » (2 ha de maraichage bio, tunnels). Les deux dernières ont accepté de nous recevoir, les autres ont dû décliner, faute de temps.

Enfin, un sondage a été réalisé, en version papier et en version électronique, afin de recueillir les avis des citoyens consommateurs. La consultation s'est clôturée le 8 septembre 2014.



*Visite de la Ferme de la Vallée, le 12 août 2014.  
Rencontre avec Daniel Deprez.*

# 1. Chauffage et éclairage des serres

## *Enjeux et nécessités*

Le principal atout de la culture sous serres est l'**extension de la période de culture** liée au microclimat qui y règne. A l'extrême, avec le chauffage et l'éclairage de la serre, une culture à contre-saison est rendue possible. Ainsi, il est possible, sous nos régions, de cultiver des tomates quasiment toute l'année grâce aux serres chauffées et éclairées. Un autre avantage des serres est la meilleure gestion de l'humidité, bienvenue afin de contrer certaines maladies (ex : le mildiou).

Le consommateur est demandeur de **fruits et légumes primeurs**, notamment en région campagnarde où les récoltes du potager entrent en concurrence avec les produits du maraichage. Il est dès lors important pour les producteurs d'avancer légèrement la période de récolte, pour arriver avant les récoltes domestiques, ou de produire des fruits et légumes qui sont peu cultivés par les particuliers.

La consommation de **produits hors-saison** est également fréquente. Elle est parfois liée à une méconnaissance des citoyens consommateurs : certains ne savent plus quand les fruits et légumes sont produits naturellement, et ne se posent pas la question de leur consommation en plein hiver. Ce phénomène est accentué par la facilité d'accès aux produits hors-saison : les étals des supermarchés, sont riches en fruits et légumes toute l'année, provenant de différentes régions du globe et cultivés dans différentes conditions.

**L'allongement de la saison de production des fruits et légumes représente dès lors une opportunité de marché intéressante pour le producteur**

***Ces techniques sont-elles en accord avec les principes de l'agriculture biologique ?***

Le chauffage et l'éclairage des serres sont des techniques très énergivores. En effet, le chauffage des serres présente le plus souvent une empreinte carbone démesurée par rapport à d'autres postes tels que le transport des marchandises. Ainsi, il est plus écologique de manger, en hiver, une tomate marocaine produite sous tunnel qu'une tomate belge produite sous serre chauffée.

De plus, l'utilisation de chauffage et d'éclairage correspond à un « forçage » des plantes, à une déconnexion entre la croissance des plantes et leur environnement naturel.

**L'agriculture biologique prône une utilisation rationnelle de l'énergie et un impact minime sur l'environnement. Elle vise également le respect des rythmes des saisons et l'harmonie des plantes cultivées avec leur agroécosystème naturel. Le chauffage et l'éclairage des serres sont-ils dès lors en accord avec ses principes fondamentaux ?**



## ENCART : Le rôle du consommateur : une sensibilisation nécessaire !

Le consommateur joue un rôle important dans la question du chauffage et de l'éclairage des serres. En effet, si personne ne consommait de produits hors-saison, il ne serait pas nécessaire d'avoir recours à ces techniques. Une solution serait de réduire cette demande par une sensibilisation du citoyen consommateur.

*Est-il possible de consommer uniquement des fruits et légumes de saison ?*

C'est ce que faisaient nos ancêtres à l'époque où les serres n'existaient pas encore. Et c'est aussi la démarche d'une tranche - faible - de la population.

Premier outil : redécouvrir les légumes d'hiver et réapprendre à les cuisiner. Des calendriers de fruits et légumes de saison peuvent aiguiller le consommateur, et sont généralement fournis avec des idées de recettes. Cuisiner les choux « à toutes les sauces » permet de s'en lasser moins vite.



Un second secret réside dans la transformation. Si tout le monde connaît les confitures, nombreux sont ceux qui ont oublié comment on réalise choucroutes et conserves. A l'huile, au naturel, au sel,... innombrables sont les possibilités de conserver fruits et légumes, tout comme les viandes ou autres aliments. Un réapprentissage de ces techniques, qui reviennent par ailleurs au goût du jour, serait le bienvenu. Le succès de la conserverie solidaire mise en place par la Province de Liège le démontre largement (plus d'infos : <http://www.provincedeliege.be/fr/conserveriesolidaire>).



On peut noter de nombreux avantages de cette sensibilisation. Une meilleure connexion à la nature et aux rythmes saisonniers, la réappropriation de l'alimentation par le consommateur, le regain d'intérêt pour le goût des aliments, l'économie réalisée par l'achat des produits en saison, etc.

Le consommateur trouvera-t-il le temps de s'intéresser, d'apprendre, de réaliser la transformation dans une société « métro-boulot-dodo » où le temps libre est tirillé entre loisirs, voyages, internet, famille... ? Ceci est un autre débat.

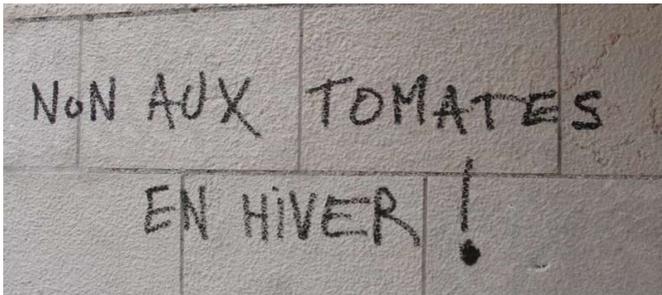


### ***Quelle position adopter ?***

Il conviendra à chaque personne souhaitant prendre position sur cette question de peser le pour et le contre. Trois attitudes sont possibles.

#### *Priorité aux principes de l'agriculture biologique*

Interdire le chauffage et l'éclairage des serres permettra de respecter les principes de l'agriculture biologique : respect des cycles naturels, moindre utilisation d'énergie. Néanmoins, cette décision présente l'inconvénient de réduire drastiquement le marché du maraîchage bio. Le consommateur suivra-t-il le mouvement bio en ne mangeant que des produits de saison, ou se tournera-t-il vers le conventionnel ou les produits bio non-européens - qui pourront envahir notre marché - hors-saison ? Les maraîchers bio pourront-ils tirer suffisamment de revenus d'une production limitée dans le temps ? Pourront-ils se passer de l'attrait des légumes primeurs, notamment dans les campagnes ?



*Et si on mangeait de la tomate bio marocaine, moins « lourde » écologiquement, en hiver ? Il faut également penser aux aspects économiques (quid du soutien de notre agriculture ?) et sociaux (quelles conditions de travail dans les pays étrangers ?). Le choix de consommation devrait être basé sur un tout, et non sur un seul critère écologique.*

### *Priorité au marché*

Autoriser sans aucune restriction le chauffage et l'éclairage des serres permettra à tout producteur de jouer librement avec les saisons, voire de produire des fruits et légumes plus « exotiques », nécessitant un climat plus chaud. Un découplage total avec le terroir aura lieu, mais des produits locaux seront accessibles. Néanmoins, le coût écologique sera élevé (et acceptable ?). Sommes-nous dès lors toujours dans ce que l'on appelle « la bio » ?



### *Une position intermédiaire*

Afin de trouver un compromis entre les avantages et les inconvénients de ces pratiques, il est possible de mettre au point un cahier des charges permettant de produire en fonction du marché (intérêt des primeurs) tout en réduisant l'impact écologique des cultures. La définition de ce cahier des charges est une étape importante et difficile étant donné la diversité de climats et de conditions de culture rencontrés en Europe.

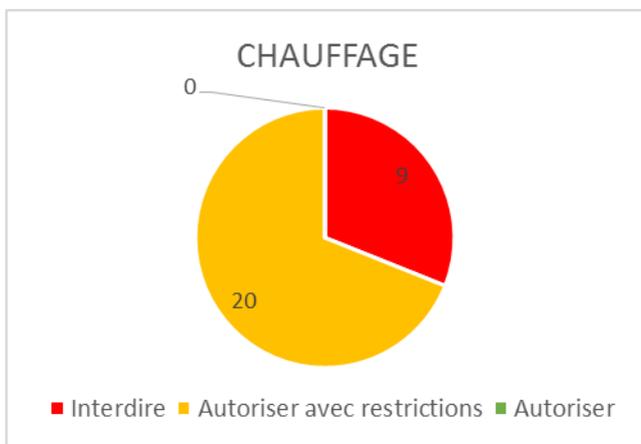
## Position des citoyens consommateurs

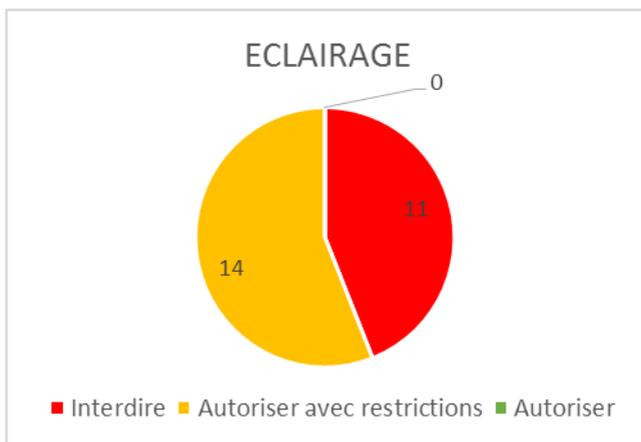
### Chauffage

29 citoyens consommateurs ont souhaité se prononcer au sujet du chauffage des serres en bio dans le cadre de notre sondage. 9 personnes (31 % des votes) sont pour une interdiction totale de chauffage, mettant en avant les principes de l'agriculture biologique, tandis que 20 personnes (69 % des votes) souhaitent la mise en place d'un cahier des charges spécifique. Personne ne souhaite que le chauffage soit autorisé sans restriction.

### Eclairage

25 citoyens consommateurs ont souhaité se prononcer au sujet de l'éclairage des serres en bio dans le cadre de notre sondage. 11 personnes (44 % des votes) sont pour une interdiction totale d'éclairage, mettant en avant les principes de l'agriculture biologique, tandis que 14 personnes (56 % des votes) souhaitent la mise en place d'un cahier des charges spécifique. Personne ne souhaite que l'éclairage soit autorisé sans restriction.





### *Propositions émises pour l'élaboration d'un cahier des charges*

Les personnes optant pour la mise en place d'un cahier des charges ont été invitées à donner un avis sur les paramètres à considérer. La rédaction d'un tel document doit être réalisée par un organisme compétent.

#### 1. Exception : la production de plants

Les citoyens consommateurs sont conscients de la difficulté de produire des plants sans chauffage ni éclairage. Ils proposent qu'une exception soit faite à ce sujet, ou la définition de normes plus souples. (*cf. Label Bio Suisse*).



## 2. Source d'énergie utilisée

Les citoyens consommateurs souhaitent que la source d'énergie utilisée pour chauffer les serres soit « propre », « verte », renouvelable, non fossile. Des solutions pourraient être trouvées dans le solaire, la géothermie, la biométhanisation ou la biomasse. Une autre solution serait le couplage avec une industrie produisant de la chaleur. Certaines usines nécessitent de refroidir leur eau avant de la relarguer dans le réseau hydrographique. L'utilisation de cette énergie recyclée réduit également le coût économique et énergétique de la production.

Pour l'éclairage, les lampes leds moins énergivores, plus durables dans le temps mais plus coûteuses pourraient être une solution.

## 3. Optimisation, isolation

L'installation de chauffage devrait être optimale afin de réduire les pertes de chaleur, et donc les besoins énergétiques. Une norme d'isolation des serres devrait être précisée (*cf. Label Bio Suisse*).

## 4. Intensité et période

Le chauffage des serres devrait être limité à une certaine température (à minimiser), pendant une période définie (début et fin de saison) (*cf. Label Bio Suisse*).

Pour l'éclairage, l'intensité lumineuse devrait être limitée à une intensité naturelle. Des durées maximum d'éclairage liées à des périodes bien définies devaient être imposées.

Ces paramètres (période, durée, intensité) devraient être définis en fonction des conditions locales de culture notamment le climat et l'altitude.

## ENCART : En Suisse et en Allemagne : des cahiers des charges pour des cultures bio sous serres respectueuses de l'environnement

En Allemagne, le label *Bioland* limite l'usage du chauffage des serres comme suit : « *Le chauffage des serres est, en général, limité à une extension raisonnable de la période de croissance en automne et au printemps. En hiver, les plantes devraient être gardées à l'abri du gel (5°C environ). La culture de plants et greffes, la germination forcée et la culture de plantes en pots sont autorisés. Lors du choix du système de chauffage et de combustible, la compatibilité environnementale devrait être prise en compte. Les bâtiments devraient être bien isolés thermiquement* » (traduit de l'anglais du site [www.bioland.be](http://www.bioland.be)). Si ces dispositions souhaitent encourager à porter attention aux contraintes écologiques de la culture sous serre, elles ne sont néanmoins pas restrictives.



En Suisse, le label Bio Suisse comporte un cahier des charges plus explicite et restrictif. En termes de chauffage, les limites de température autorisées dépendent de l'isolation des serres : elles sont moins strictes pour un coefficient d'isolation supérieur à 2,4 W/m<sup>2</sup>K. Le cahier des charges est évolutif : la période concernée par la restriction de températures (en hiver) s'étendra d'années en années, et une meilleure efficacité énergétique sera exigée à partir de 2017.

Pour les légumes et pour les plantes aromatiques en pots, la température hivernale ne peut excéder 5°C (antigel) ou 10°C pour les serres bien isolées. Une utilisation de chauffage plus importante est permise pour les cultures forcées comme la ciboulette, la rhubarbe, la dent-de-lion, les oignons à fleurs, les pousses vertes qui sont plantées dans des substrats (p. ex. du compost) et les plantes d'ornement : ils peuvent être chauffés toute l'année jusqu'à 18 °C au maximum pour autant que les serres remplissent les exigences d'isolation ci-dessus. Pour la production de plants, la température est libre toute l'année.

L'éclairage d'assimilation est autorisé seulement pour la production de plants et de matériel de multiplication ainsi que pour les cultures de plantes-mères pour la production de boutures.



**Avis de l'EGTOP :  
Expert Group for  
Technical Advice  
on Organic Production**



Lumière : selon l'opinion du groupe, l'apport de lumière artificielle est conforme aux objectifs, critères et principes de l'agriculture biologique, si la lumière naturelle est insuffisante pour la croissance normale des plantes. La lumière artificielle devrait seulement être autorisée les jours sombres, couverts et pour étendre la période de luminosité, et seulement en automne, hiver et début du printemps. Cependant, l'intensité de la lumière artificielle utilisée en périodes nuageuses ou jours courts ne doit pas excéder la Radiation Photosynthétique Active (RPA) du pays durant un jour d'été (21 juin) et le nombre d'heures ne devrait pas excéder 12 heures de lumière du jour incluant la lumière artificielle. La lumière artificielle devrait être autorisée pour la production de semis et de plantes en pots, pour le forçage de plantes et pour l'induction photopériodique florale.

Température : il existe de grandes variabilités dans la manière dont les serres sont chauffées et dans le combustible utilisé. Du fait d'une grande variabilité du climat, il n'est pas adéquat d'appliquer le même critère pour chauffer les serres dans différentes régions de l'Union européenne.

Selon les principes de l'agriculture biologique, l'énergie doit être utilisée de manière responsable. L'utilisation de ressources non renouvelables et les ressources provenant de l'extérieur de la ferme doit être minimisée.

L'IFOAM a proposé de fixer une valeur maximale d'utilisation d'énergie en serres (130 kWh/m<sup>2</sup>). En cas de dépassement de cette valeur, le cultivateur doit mettre en place une analyse énergétique et un plan de réduction de l'énergie (isolation, utilisation d'énergies renouvelables, etc.). L'EGTOP souligne néanmoins que ce système n'est pas applicable, étant donné que cette valeur seuil ne repose sur aucune base scientifique.

Le groupe propose qu'une protection contre le gel (5°C) soit permise sans limitation. L'utilisation de températures plus élevées peut être autorisée si la serre est isolée. Ces températures doivent être justifiées selon la plante cultivée. L'utilisateur de la serre doit alors garder des enregistrements de la consommation énergétique et définir un plan de réduction de sa consommation d'énergie fossile (isolation, etc.) et utilisant de préférence des énergies renouvelables. Selon l'EGTOP, ce plan de réduction des énergies devrait être appliqué dans d'autres domaines de la production biologique.



## 2. Enrichissement des serres en CO2

### Enjeux et nécessités

L'enrichissement de l'air des serres en CO2 permet principalement d'accroître les rendements des cultures. D'autres avantages cités dans la littérature sont une meilleure qualité de la production (par exemple, des tiges plus épaisses et plus longues ainsi que des fleurs mieux formées et plus colorées en culture ornementale), une réduction de l'infestation par des maladies fongiques, une accélération de l'enracinement et un accroissement de la floraison.

*Exemple concret : pour la culture de tomates, on augmente graduellement de 800 à 1300 ppm la concentration en CO2 de l'air sur une période de 6 à 9 mois (air : 400 ppm), ce qui induit une augmentation de production de 30 à 40 %, à condition qu'il n'y ait pas d'autre facteur limitant.*



Le CO2 peut être obtenu par la combustion de carburants fossiles tels que le gaz naturel, le propane ou le mazout ou par la combustion de biomasse.

On produit certes du CO<sub>2</sub> mais également de la chaleur qui peut servir d'appoint au système de chauffage normal. Néanmoins, l'enrichissement en CO<sub>2</sub> étant principalement efficace en été, à une période où il est inutile de chauffer les serres, l'avantage en termes de couplage avec le chauffage est discutable. La chaleur produite en été est parfois utilisée pour chauffer la serre la nuit (via le stockage d'eau chaude le jour) ou quelques mois plus tard (via stockage de chaleur dans le sol).

De plus en plus de producteurs utilisent le gaz carbonique liquide malgré son prix généralement plus élevé. Cette forme de CO<sub>2</sub> a l'avantage de ne pas contenir d'impuretés, de sorte qu'on ne risque pas d'endommager les cultures en raison d'une combustion incomplète. Le gaz carbonique liquide ne produit ni chaleur ni humidité, et permet un meilleur réglage des niveaux de CO<sub>2</sub>.

Comme pour le chauffage, il est possible de recycler du CO<sub>2</sub> provenant des industries.

Attention à la santé des travailleurs dans la serre : l'enrichissement en CO<sub>2</sub> peut provoquer des malaises. On n'a pas mesuré d'impacts sur les pollinisateurs.

### **Pour ou contre ? Arguments...**

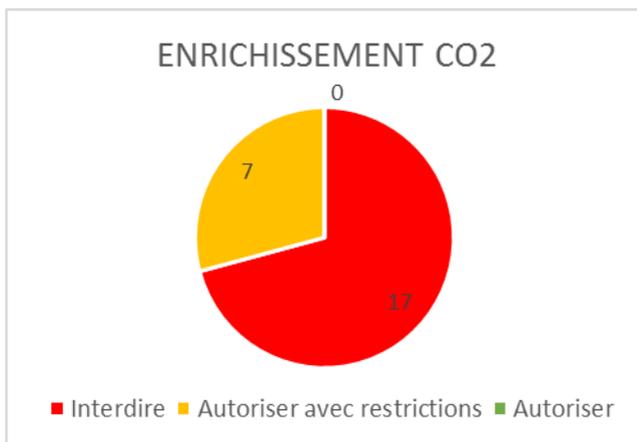
Arguments pour : Cette utilisation du CO<sub>2</sub> permettrait une augmentation importante de production sans réels coûts (sans utilisation de terres supplémentaires, de produits phyto, etc.), ce qui permettrait de mieux répondre aux enjeux alimentaires. L'enrichissement en CO<sub>2</sub> en bio est autorisé en Suisse et au Canada : quid de la concurrence de leurs produits avec l'Europe ?



Arguments contre : L'enrichissement en CO2 n'est pas un processus naturel et peut être considéré comme un forçage. L'utilisation d'énergie fossile en été dans le but unique (ou presque) d'enrichir en CO2 est-elle acceptable ? De manière générale, l'enrichissement en CO2 ne favorise pas l'utilisation des énergies renouvelables, qui n'en produisent pas.

### Position des citoyens consommateurs

24 citoyens consommateurs ont souhaité se prononcer au sujet de l'enrichissement en CO2 de l'air des serres en bio dans le cadre de notre sondage. 17 personnes (71 % des votes) sont pour une interdiction totale de l'enrichissement en CO2, mettant en avant les principes de l'agriculture biologique, tandis que 7 personnes (29 % des votes) souhaitent la mise en place d'un cahier des charges spécifique. Personne ne souhaite que l'enrichissement en CO2 soit autorisé sans restriction.



### *Propositions émises pour l'élaboration d'un cahier des charges*

Les personnes optant pour la mise en place d'un cahier des charges ont été invitées à donner un avis sur les paramètres à considérer. La rédaction d'un tel document doit être réalisée par un organisme compétent.

#### 1. Source du CO2 utilisé

Le CO2 devrait idéalement provenir d'un couplage avec une usine dont le CO2 constitue un résidu (recyclage). Sinon, une ressource renouvelable est privilégiée (combustion de biomasse, CO2 issu du compostage ou de lieux de stockage de végétaux). La combustion d'énergies fossiles dans l'unique but d'enrichir en CO2 seul devrait être proscrite.

#### 2. Période de l'enrichissement

L'enrichissement en CO2 devrait être évité en période estivale lorsque la serre ne nécessite pas d'être chauffée.

#### **Avis de l'EGTOP : Expert Group for Technical Advice on Organic Production**

Le groupe accepte la pratique de l'enrichissement en CO2 mais se préoccupe de la tendance générale à consommer des combustibles fossiles en été dans le but d'obtenir du CO2. Les opérateurs devraient minimiser les pertes en CO2 vers l'environnement par une gestion responsable de leur énergie dans les serres. Des programmes de recherche sont nécessaires pour trouver des alternatives à la combustion de ressources fossiles dans le but d'enrichir l'atmosphère en CO2. On ne devrait pas autoriser l'utilisation de combustibles dans le but unique d'enrichir en CO2. La combustion de biomasse devrait être prioritairement utilisée par rapport aux combustibles fossiles.

### 3. Utilisation de tourbe en bio ?

#### Enjeux et nécessités

##### *Pourquoi utilise-t-on la tourbe ?*

C'est un substrat relativement neutre, à structure stable, dont la propriété principale est sa rétention importante en eau. Il ne fixe pas l'azote.

##### *Pourquoi son utilisation est-elle remise en question ?*

La tourbe est un élément naturel fossile résultant de l'accumulation lente de matières organiques mortes (notamment les sphaignes) dans les milieux humides. L'extraction de la tourbe détruit ces milieux à haute valeur biologique. L'assèchement des tourbières, lié à leur exploitation, relargue des quantités importantes de dioxyde de carbone dans l'atmosphère (10 kg de tourbe libèrent 18 kg de CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent d'un trajet de 100 km en voiture). La tourbe est utilisée en culture (fleurs, légumes...), pour le chauffage (plus chez nous mais encore dans certaines zones d'Europe) et pour la fabrication de charbon actif. Si l'extraction de tourbe est interdite dans plusieurs pays européens (dont la Belgique), on en compte néanmoins 60 millions de m<sup>3</sup> par an extraits dans l'Union Européenne. La convention de Ramsar vise, au niveau mondial, la protection des zones humides d'importance internationale. Elle a été signée par 167 pays, dont la Belgique.

Aucune législation européenne ne prévoit la réduction des utilisations de tourbe dans le domaine agricole et horticole. Néanmoins, des plans d'abandon de la tourbe sont mis en place en Suisse et en Angleterre, sur base volontaire dans un premier temps, avec des objectifs sur le long terme (Angleterre : interdiction aux particuliers en 2020 et aux professionnels en 2030).

### *Peut-on s'en passer ? Des alternatives existent-elles ?*

Selon J. Marechal du CIM, l'emploi de tourbe n'est pas indispensable en agriculture biologique. Des solutions peuvent être trouvées dans les fibres végétales (coco, miscanthus...) ou dans la matière organique. Des recherches sont néanmoins nécessaires pour une meilleure maîtrise de la matière organique en serriculture.

C'est au niveau de l'horticulture qu'il est plus difficile de trouver des alternatives. En effet, les plantes acidophiles sont difficiles à produire sans tourbe car les substituts ont un pH plus élevé, qui ne peut que difficilement être abaissé à un niveau optimal pour les plantes. L'emploi de substituts à la tourbe suppose une adaptation des processus de travail, ceux-ci étant parfois allongés et nécessitant davantage de connaissances techniques.

Par ailleurs, selon le Plan d'abandon de la tourbe suisse, « certains substituts à la tourbe présentent un bilan d'énergie grise défavorable, d'autres n'ont pas complètement fait leurs preuves (fibres végétales), d'autres enfin ne peuvent être utilisés qu'en proportions limitées (glumes de riz) ». « Mais il existe également des produits de substitution très prometteurs, comme le compost de déchets verts, et le mélange de produits peut compenser en partie les défauts des différents substituts », concluent-ils.



*Tourbière ardennaise  
(Plateau des Tailles),  
un milieu menacé et  
protégé.*

Selon Jardin Suisse (Association suisse des entreprises horticoles), il est difficile de se passer de tourbe, surtout en floriculture. De plus, il est important de limiter les distorsions de concurrence en cas de législations différentes entre pays. Jardin Suisse liste une douzaine d'alternatives, avec leurs avantages et inconvénients.

Que dit le cahier des charges BioSuisse ? L'utilisation de tourbe pour enrichir les sols en matière organique est interdite. Pour les substrats de plantes aromatiques en pots, une teneur en tourbe maximale est définie, ainsi qu'un minimum de compost.

Au Canada, des alternatives sont étudiées, comme les écales de riz, sous-produit de la mouture du riz.

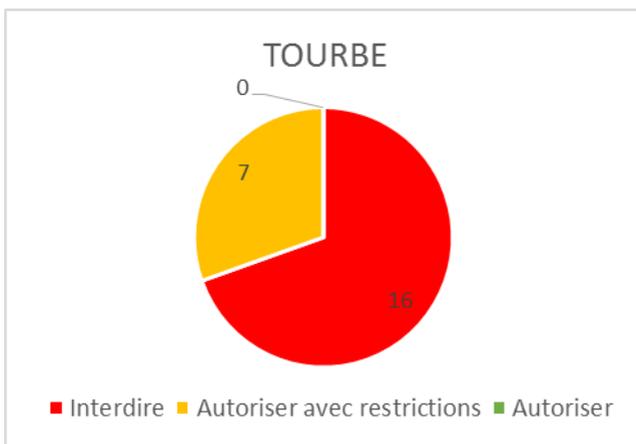
En conclusion, les produits alternatifs à la tourbe doivent encore faire l'objet de recherches approfondies, mais présentent des potentialités intéressantes en agriculture et en horticulture.



### **Position des citoyens consommateurs**

23 citoyens consommateurs ont souhaité se prononcer au sujet de l'utilisation de tourbe en maraichage bio dans le cadre de notre sondage. 16 personnes (70 % des votes) sont pour une interdiction totale de l'utilisation de tourbe, mettant en avant les conséquences environnementales de leur utili-

sation, tandis que 7 personnes (30 % des votes) souhaitent la mise en place d'un cahier des charges spécifique pour réduire son utilisation. Personne ne souhaite que la tourbe soit autorisée sans restriction. Selon les participants, il faut stimuler la recherche d'alternatives par des expérimentations sur le terrain et en s'inspirant des matières mises en évidence dans d'autres pays (composts, fibres végétales, etc.). Pour assurer une transition avec le système actuel, une limitation des teneurs en tourbe dans les substrats de culture pourrait être mise en place comme en Suisse.



### **Avis de l'EGTOP : Expert Group for Technical Advice on Organic Production**

L'utilisation de la tourbe est conforme aux objectifs, critères et principes de l'agriculture biologique. Néanmoins, pour des raisons environnementales, son utilisation doit être limitée. Elle ne devrait pas dépasser 80 % en volume du support de croissance. Elle ne devrait pas être le seul constituant organique du substrat : le compost devrait également être utilisé. La teneur en tourbe des substrats de croissance devrait être progressivement réduite. Le développement des alternatives devrait être promu. L'autorisation de la tourbe en culture bio devrait être revue après 5 ans pour définir si des restrictions plus importantes sont nécessaires.

La tourbe ne devrait en aucun cas être utilisée comme améliorant des sols (à l'exception de la tourbe recyclée) car de nombreuses alternatives sont disponibles à cet effet.

## Conclusions

Chaque citoyen wallon est consommateur des produits de l'agriculture. Chaque jour, par ses choix de consommation, il influence tout le secteur agricole, depuis la production, jusqu'à la transformation et la distribution. Le thème de ce sondage en est la preuve : les serres permettent d'étendre la saison de production de fruits et légumes, répondant à une demande des consommateurs. Le chauffage et l'éclairage des serres permettent une production hors-saison qui constitue un créneau économique important pour les maraîchers.

Néanmoins, ces techniques énergivores soulèvent le problème de leurs conséquences écologiques. De plus, le rythme des saisons et le lien à l'agroécosystème prônés par la bio ne sont plus respectés. L'enrichissement en CO2 et l'utilisation de tourbe, portent un enjeu similaire. Ces « entorses » aux fondements de l'agriculture biologique, motivées par leur intérêt économique, peuvent-elles être admises ?

Les citoyens consommateurs intéressés par ces questions ont pu s'informer sur cette thématique via les articles publiés et ont pu rencontrer des maraîchers bio pour se rendre compte des enjeux sur le terrain. Nourris par leur réflexion, ils ont pris une position sur les trois questions posées par le sondage.



### 1. Faut-il autoriser le chauffage et l'éclairage des serres en bio ?

En ce qui concerne le chauffage, 31 % des participants au sondage sont contre le chauffage des serres, tandis que les 69 % restants sont pour sa limitation. Pour l'éclairage, 44 % des répondants sont contre et 56 % souhaitent une limitation. Des propositions ont été émises en ce qui concerne les limitations à établir dans un cahier des charges.

### 2. Faut-il autoriser l'enrichissement en CO2 des serres en bio ?

71 % des répondants estiment que l'enrichissement en CO2 devrait être interdit en bio, tandis que 29 % prônent la mise en place d'un cahier des charges pour un moindre impact écologique. Des propositions ont également été émises.

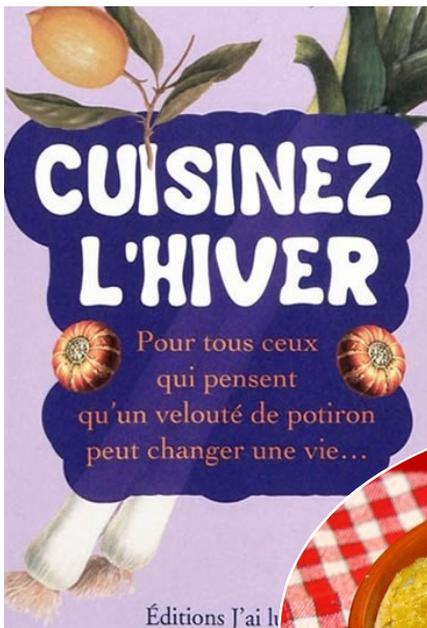
### 3. Faut-il autoriser l'utilisation de tourbe en maraîchage bio ?

70 % des participants au sondage sont contre une utilisation de tourbe en bio, tandis que 30 % souhaitent une limitation et le développement d'alternatives permettant de remplacer la tourbe à terme.

Le résultat de ce sondage montre que le citoyen consommateur est fortement préoccupé par les effets écologiques de la production agricole. Néanmoins, les enjeux économiques et pratiques sont compris et pris en compte : les citoyens consommateurs ont la volonté de trouver des compromis en proposant des limitations plutôt que des interdictions.

*La consommation : un pouvoir à se réappropriier par nos choix*

Lors des discussions avec les citoyens consommateurs, la question de la consommation de produits primeurs et hors-saison a été posée. Dans l'idéal de chacun, les fruits et légumes devraient être produits de façon naturelle, et le consommateur devrait suivre le rythme des saisons. Une sensibilisation du consommateur aux fruits et légumes de saison, à leur provenance et à leur mode de production serait nécessaire. Un réapprentissage de la cuisine des légumes d'hiver, des méthodes de conservation des fruits et légumes d'été permettrait à chacun de se réapproprier une alimentation plus en concordance avec les rythmes naturels.

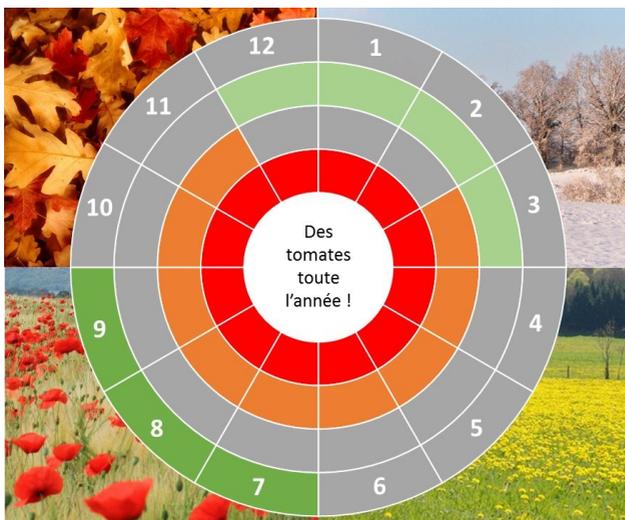


## Quels compromis entre les enjeux écologiques, économiques et sociaux ?

Cette question est centrale, aussi bien en agriculture biologique que conventionnelle. Dans la mesure où l'agriculture biologique veut prendre soin de l'environnement et réduire au maximum son impact écologique, quelle est la limite à placer par rapport aux autres enjeux, économiques et sociaux ?

A titre d'exemple, si l'on souhaite minimiser les impacts écologiques des cultures et élevages, allons-nous revenir à la traite et à la fauche manuelles ? Avec quels rendements, et finalement, quel coût de l'alimentation pour le citoyen permettant une rémunération juste du travail du producteur ? Au niveau social, quid de la pénibilité du travail ?

Il s'agit de trouver le bon équilibre, ou les bons équilibres, correspondant aux exigences de chacun, aux priorités que chaque producteur ou consommateur veut mettre dans ses pratiques ou dans ses choix de consommation.



## Tomates et saisons

Belgique sous tunnel  
Maroc sous tunnel  
Belgique sous serre chauffée  
Belgique sous serre chauffée + éclairage



## **Remerciements**

Nous remercions, pour leur participation, en tant que personnes ressources dans le cadre de cette consultation :

Jean Maréchal, du CIM (Centre Interprofessionnel Maraîcher)

Marc Schaus, de la SOCoPro, filière fruits et légumes

Nous remercions pour leur partage d'expériences  
les maraîchers bio qui nous ont accueillis

Daniel Deprez, « Ferme de la Vallée »

Cédric Melin, « Les coins de champ »

Nous remercions les participants au sondage pour avoir alimenté la réflexion et nous avoir remis leur avis



## ***Echangeons sur notre agriculture***

...ce sont des rencontres autour de l'agriculture aux quatre coins  
de la Wallonie et des débats -échanges via notre blog.

Suivez le projet et les débats sur

**[www.agriculture-natpro.be](http://www.agriculture-natpro.be)**

... ou sur Facebook

**[www.facebook.com/agriculture.natpro](http://www.facebook.com/agriculture.natpro)**

### Contact :

Sylvie La Spina, animatrice

Rue de Dave 520, B-5100 Jambes

081/32.30.66 – 0487/34.60.78

[sylvie.laspina@natpro.be](mailto:sylvie.laspina@natpro.be)

Avec le soutien de



Wallonie



Service public  
de Wallonie